

Fiche Mémo CAT en cas de GEA

➤ Rappel

- ❖ **Définition du cas :** Apparition soudaine de diarrhées (au moins **2** selles molles ou liquides de plus qu'observées habituellement chez le résident en 24 heures ou apparition soudaine d'au moins **2** accès de vomissements en 24 heures et absence de cause non infectieuse évidente (prise médicamenteuse, pathologie sous-jacente, fécalome...).
- ❖ **Définition de l'épidémie :** Survenue de plus de 2 cas chez des personnes ayant un lien épidémiologique entre elles (même lieu, même période).
- ❖ **Etiologie et mode de transmission :**
 - Les micro-organismes le plus souvent en cause dans les cas groupés de GEA en période hivernale sont les virus, notamment les *norovirus*, *rotavirus* et *adénovirus*.
 - La transmission est féco-orale par l'intermédiaire des mains ou de l'environnement (surfaces, matériel).
- ❖ **Critère de signalement :** Survenue d'au moins 5 cas de GEA sur une période de 4 jours.
- ❖ **Politique de prévention :**
 - Avoir un protocole de gestion des cas groupés de GEA actualisé et connu de tous les professionnels.
 - Mettre en place régulièrement des formations sur les précautions standard.
<http://www.rrhbn.org/index.php?id=19>

➤ Mesures à prendre

- ❖ **Précautions Standard :**
 - Mettre en place rapidement auprès des équipes des informations/rappels sur les précautions standard.
- ✓ **Hygiène des mains** à renforcer avec les Solutions Hydro Alcooliques pour :
 - les soignants, plus particulièrement avant et après tout contact avec le résident ou son environnement.
 - les résidents : dès la sortie de la chambre pour les cas et systématiquement pour tous les résidents avant l'accès aux parties communes : salles de restaurant, d'animation, de rééducation...
 - les familles et visiteurs à l'entrée et à la sortie de l'établissement (mettre un affichage à l'entrée ou aux points fixes de SHA), hygiène des mains pour tous après être allé aux toilettes.
- ✓ Vérifier que les produits hydro-alcooliques soient virucides (réponse à la norme EN 14 476+A1).
- ✓ Faire des rappels multiples auprès des équipes sur la bonne réalisation d'une hygiène des mains. Des outils sont disponibles aux liens suivants :
 - <http://www.rrhbn.org/index.php?id=13>
- ✓ **Protection de la tenue/Port de gants :**
 - Mettre des gants et un tablier à usage unique (à défaut une surblouse usage unique) lors de tout soin souillant/mouillant (changes, toilettes, manipulation des *excréta*, du linge souillé...).
 - Les jeter dans la chambre dès que le soin est terminé pour ne pas contaminer l'environnement. Faire une friction avec SHA après le retrait des gants et du tablier.
 - Les éliminer en déchets ménagers.

✓ **Gestion des excréta :**

- Utiliser en priorité les laves bassins ou broyeurs, à défaut des protections de bassin et chaise pot à usage unique avec tampon gélifiant (en avoir systématiquement à disposition pour les cas groupés).
- Proscrire l'utilisation des douchettes **en raison du risque majeur de contamination de la tenue des professionnels et de l'environnement.**
- A défaut de lave-bassin, broyeur ou protection usage unique, acheminer les bassins et chaises pot couverts en local centralisé pour leur entretien en protégeant la tenue. Ce fonctionnement ne peut être qu'une alternative en cas de panne de matériel ou rupture de stock de protections usage unique.
- Pour les résidents incontinents, emballer les changes souillés dans la chambre avec les gants et le tablier avant de les éliminer en déchet ménager.
- Emballer le linge souillé en sac fermé et étanche ou selon le protocole de l'établissement.
- Ne pas stocker les déchets, ou le linge sale en chambre.
- Demander aux résidents continents symptomatiques de n'utiliser que les toilettes de leur chambre.

✓ **Environnement :**

- Réaliser un bio nettoyage avec un produit détergent/désinfectant virucide des chambres des résidents symptomatiques au minimum journalier (lit, table, fauteuil, sanitaires, poignée de porte, télécommandes, mains courantes y compris celles des couloirs...).
- Repas des résidents concernés en chambre, pas de participation aux animations collectives.
- Limiter ou reporter les visites si possible.

❖ **Signalement :**

- Déclaration dès 5 cas de GEA sur une période de 4 jours auprès de l'ARS ou sur la plateforme e-SIN pour les établissements de santé ou EHPAD rattachés à un établissement de santé.

❖ **Recherche Etiologique :**

- Réaliser, selon la situation et la symptomatologie, des coprocultures afin d'identifier le germe et d'adapter la prise en charge : recherche bactériologique et virologique (envoi au CNR, cf. fiche procédure, site CPias Normandie). Selon le contexte, envisager la recherche d'une infection à *Clostridium difficile*.

➤ **Information et suivi**

❖ **Information :**

- Mettre en place une information par affichage pour les familles, les visites... cf. affiche information site du CPias Normandie.

❖ **Suivi :**

- Mettre en place un suivi des nouveaux cas parmi les résidents et le personnel au quotidien sous forme de courbe épidémique avec les outils disponibles sur le site du CPias Normandie.
- Prévenir la déshydratation des cas.
- Maintenir les mesures d'hygiène tant qu'il y a des cas.
- Attendre 10 jours sans nouveau cas pour clôturer la fin de l'épidémie.

Le CPias Normandie reste à votre disposition pour toute aide dans la gestion d'épisode.

Pour plus d'informations et de détails, consulter les documents (protocoles avec référentiels et textes réglementaires, fiche de signalement, courbe épidémique, fiches d'information...) sur le site du CPias Normandie.

<http://www.rrhbn.org/index.php?id=15>

Et/ou contacter le CPias Normandie

- site de Caen : 02.31.06.51.51
- site de Rouen : 02.32.88.68.77